

Ensemble, faisons du 1er mai, une journée de lutte et de mobilisation pour le progrès social, la solidarité et la paix entre les peuples.

**EN FINIR AVEC LES RECULS SOCIAUX
QUI FONT LE TERREAU DE L'EXTREME DROITE**

Depuis dimanche 23 avril 2017 ; 1er tour des élections présidentielles, les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi ; tous ceux qui étaient dans les rues pour combattre la loi travail et la défense de leurs acquis peuvent être inquiets après ces résultats.

Les pires menaces proférées contre la classe ouvrière sont devant nous :

- Menaces contre les retraites et la Sécu.
- Menace contre la démocratie, les immigrés, les migrants.
- Menaces contre le droit des femmes.
- Menaces contre le code du travail, les conventions collectives et les statuts...
- Les services publics ...

Après ces résultats, le message et les discours du MEDEF sont clairs : il exige rapidement auprès des 2 candidats restants soutenus par le Capital et le monde de la finance, l'application rapide des mesures les plus brutales contre les salariés et la remise en cause des conquêtes sociales gagnées par les luttes, en légiférant par ordonnance sans plus attendre.

Derrière ce résultat, c'est le Capital et la finance qui sortent gagnants, le lendemain la presse annonçait une progression des marchés boursiers de + 4% !

Qu'ils se rassurent pour le 2ème tour, le Medef dispose de ses chiens de garde pour se disputer le trône.

Pour la CGT, la classe ouvrière a les moyens de bloquer cette spirale de casse et de remises en cause des conquêtes sociales gagnées par les luttes.

Seul le rapport de force des salariés, des jeunes ; des retraités ; des privés d'emploi, avec la CGT ; les syndicats, les citoyens qui se battent pour la paix ; l'émancipation des peuples et un projet de transformation sociale sera la seule réponse à apporter.

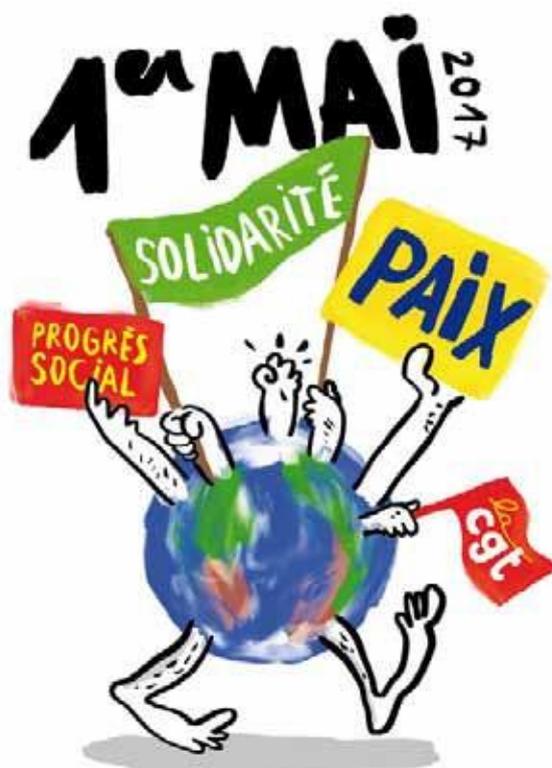
La CGT est prête à organiser, et amplifier le rapport nécessaire pour défendre la Démocratie et combattre toute régression sociale.

Les luttes gagnantes dernièrement sur les salaires dans notre département font la démonstration que c'est la seule alternative à toutes ces menaces.

L'UD CGT 76 invite tous ses Syndicats, les Salariés, les Citoyens à participer massivement aux différentes initiatives du 1er mai organisées dans le département.

Aucun laissez-passer pour les ORGANISATEURS DE LA REPRESSION SOCIALE.

POUR LA PAIX, les 32 heures ; les services publics ; les pensions, un autre avenir pour notre jeunesse.



Le 1er mai, tous et toutes dans la rue.

Le dossier de la semaine : manifestations du 1er mai

Pour les combats d'aujourd'hui et de demain, la CGT ne lâchera rien ! *

Consciente que la défense des droits des travailleurs et l'obtention de droits nouveaux ne passera que par la lutte, l'UD CGT de Seine-Maritime soutiendra toutes les initiatives de grèves, de manifestation, de blocage de l'économie, contre les attaques du patronat et du gouvernement quel qu'il soit.

Dans un climat de confusion volontairement organisé, la CGT se doit de proposer des bases claires d'unité, de résistance et de conquêtes pour les salariés.

C'est ce que l'Union départementale CGT 76 décide de faire en lien avec les UL, les professions et les syndicats pour le 1er mai :

L'Unité des salariés sur leurs intérêts, nécessite le combat de la CGT sans concessions contre toutes les campagnes (notoirement d'extrême droite), racistes, xénophobes, sexistes.

L'Unité des salariés du public et du privé est nécessaire pour défendre chaque conquête et écarter la division voulue par ceux qui en appellent à casser le statut de la fonction publique après s'en être pris au code du travail, par ceux qui en appellent à supprimer les régimes particuliers de retraite.

L'Unité c'est la clarté sur les revendications et la défense des conquêtes, cela exclut toute alliance contre nature avec ceux, telle la CFDT de Berger, qui se sont faits les promoteurs de la Loi El Khomri, de la loi Touraine, du blocage des salaires...

L'expérience et la volonté d'efficacité nous amène à cette nécessaire clarté, plutôt que de parler de 1er mai « sans exclusive ». Nous n'organiserons pas le 1er mai avec ceux qui se sont comportés en ennemis des salariés.

En conséquence, l'Union départementale CGT appelle à préparer un grand 1er mai de lutte, un 1er mai revendicatif, pour :

- La défense de la Sécu et du salaire socialisé.
- La défense du pouvoir d'achat des retraités.
- La défense des retraites par répartition et des régimes particuliers, l'abrogation des mesures s'attaquant à nos retraites depuis 1993.
- La défense de tous les emplois et l'interdiction des licenciements.
- La défense des services publics
- L'arrêt des cadeaux aux patrons, la hausse des salaires dans le privé et la hausse du point d'indice dans le public.
- L'abrogation de la loi Travail, la défense des conventions collectives et des statuts.
- L'amnistie de tous les militants condamnés et l'arrêt des poursuites en cours.
- La paix et la fraternité entre les peuples, le refus du racisme et du sexisme.

Comme pendant la loi travail, nous prendrons les contacts avec ceux qui se retrouvent sur ces revendications pour réussir ce 1er mai.

* Extrait de la déclaration votée à l'unanimité de la CE du 3 avril 2017



Rassemblements et manifestations en Seine-Maritime

Bolbec : 11h salle Jean Jaurès

Dieppe : 10h30 Place Nationale.

Elbeuf : 10h30 place de l'Hôtel de ville.

Fécamp : 10h Espace Dunan.

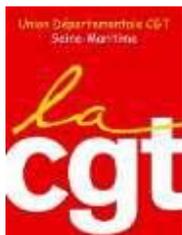
Le Havre : 10h Franklin

Le Tréport : 11h au Forum.

Rouen : 10h30 Cours Clémenceau.

Le Trait : 11h salle Bodelle.

Elections des représentants à la CCpD



Assistant(e)s maternel(le)s et assistant(e)s familiales(aux), nous sommes 12000 en Seine-Maritime à voter bientôt pour renouveler nos représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD)

À quoi sert la CCPD ?

La **Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D)** est chargée de donner un avis préalable obligatoire **en toute indépendance et en toute impartialité sur le plan de formation** et lorsque le Président du Conseil Départemental envisage :

- 1- un retrait d'agrément
- 2- un refus de renouvellement d'agrément
- 3- une modification du contenu de l'agrément dans le sens restrictif

Depuis des années, la CGT se bat à nos côtés pour qu'enfin nos professions soient reconnues à la hauteur de nos compétences, de nos responsabilités et du service d'intérêt général rendu à la société !



Face à la marchandisation des services d'accueil de la petite enfance, la CGT milite pour un grand service public de l'accueil de la Petite Enfance et de la Protection de l'Enfance avec la création d'un véritable statut des personnels.

Pourquoi voter pour la liste présentée par la CGT ?

La CGT, représentative à tous les niveaux !

- CCPD 76
- Conseils de Prud'hommes de Seine-Maritime
- Conventions Collectives Assistants maternels et familiaux
- Conventions Collectives Nationales 51et 66
- Prévoyance IRCEM
- 1^{er} syndicat pour les Très Petites Entreprises en Seine-Maritime
- Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et Contentieux de l'Incapacité

- Syndicats CGT du Conseil Départemental de Seine-Maritime, de l'Eure, les Nids, de l'IDEFHI, des mairies et hôpitaux...
- 12 unions locales CGT en Seine-Maritime

Vous êtes assistants familiaux ou assistants maternels ?

Ensemble, continuons la lutte pour un grand service public d'accueil de la petite enfance et organisons-nous !

Venez en discuter à la réunion organisée par la CGT, samedi 6 mai de 10 à 12h00, à la Halle aux toiles 76000 ROUEN

CONTACTS :

Union Départementale CGT Seine-Maritime

- ud76@cgt.fr
- 02.35.58.88.60

Vendredi 14 avril 2017

PREACCORD DE FIN DE CONFLIT CEPIC POUR UNE REPRISE DU TRAVAIL LE MARDI 18 AVRIL.

AVANT SIGNATURE ACCORD FINAL

Prime exceptionnelle 2017 (point pour clore le sujet de la prime 2015)

Afin mettre fin au contentieux sur la prime 2015. Une prime exceptionnelle 2017 sera versée et de façon temporaire à tous les salariés CDI (contrat à durée indéterminé) qui étaient présents dans l'entreprise en 2015 et seront présents dans l'entreprise au moment du versement de cette prime. Elle sera versée au prorata de présence en 2015. Avec un coefficient de réduction de la prime pour absence ayant pour formule :

$(\text{nombre de jours ouvrés} - (\text{jours d'absences} - 5)) / \text{nombre de jours ouvrés}$

Le versement maximum sera donc égal à un mois de salaire de base (salaire au premier jour de présence en 2015). Le versement débutera en septembre 2017 et ne pourra excéder octobre 2018. Le solde restant dû sera versé en cas de départ de l'entreprise.

Prime de chiffre d'affaires mensuelle

Une prime de chiffre d'affaires mensuelle est instaurée. Elle sera versée mensuellement après atteinte d'un objectif budget de chiffre d'affaire mensuel, calculé sur la base d'un chiffre annuel minimum (première borne à atteindre de la prime annuelle soit 3400 k€ en 2017) divisé par 11.5. Lorsque l'objectif budget est atteint, une prime de 30 euros nets est versée à partir du mois de signature de l'accord de fin de conflit, à l'ensemble des salariés de l'entreprise sauf les actionnaires. Le montant total des primes mensuelles sera déduit du montant de la prime annuelle de chiffre d'affaires en cas d'atteinte des objectifs annuels.

Une rencontre Direction, Organisation syndicale aura lieu en novembre 2017 afin de faire un bilan de cette prime (évaluation, évolutions éventuelles des conditions...)

Augmentation générale

Une augmentation générale est proposée en 2017 de : 0.4% janvier, 0.4% avril et 1.2 % en juillet.

Soit un total de 2% avec un talon de 30€ net. Le versement cumulé aura lieu en juillet 2017.

En 2018 : 0.5% en janvier et 0.5 % en juillet.

Salariés concernés en 2017 coefficient inférieur ou égal à 325, personnel ayant au moins un an d'ancienneté au premier juillet 2017, personnel ayant obtenu un rattrapage de salaire.

Une rencontre Direction, Organisation syndicale aura lieu en janvier 2018 afin de faire un bilan de l'année écoulée.

Salariés concernés en 2018 coefficient inférieurs ou égal à 325 et personnel ayant au moins un an d'ancienneté au premier janvier 2018.

La direction s'engage à abandonner toutes sanctions et poursuites pour faits illicites commis pendant la grève.

La direction s'engage à étudier la possibilité de récupérer une partie des jours de travaux perdus suite à la grève.

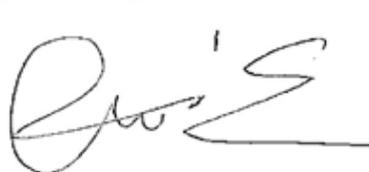
Handy BARRE

Union départementale CGT



Ernest TOTINO

Président Directeur Général CEPIC





**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.
MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.